

L'INFO de la semaine

29 OCTOBRE 2013 - 57

RÉDACTEUR : BERNARD ANXIONNAZ
RÉALISATION : FRANÇOISE BARRACHIN

Le chacun pour soi n'est pas la solution...

APM ? Vous connaissez ? Cette entreprise d'Albertville du bâtiment spécialisée dans le revêtement de sol. 7 salariés dont 1 en CDD ?

Le compte n'y était plus. Des taux horaires à la traîne, des heures effectives de travail non payées, des indemnités de trajet inexistantes, etc...

C'en est trop. Les 7 salariés, ce lundi soir viennent frapper à la porte de la CGT à la permanence juridique sur les conseils de Jean, Conseiller du salarié qui vient d'accompagner le salarié CDD à un entretien préalable en vue d'une sanction.

Le déballage de la situation est sans équivoque : le mal est profond. Bien vite avec les informations données sur les règles dans le bâtiment, chacun découvre les dégâts : **tous sont sous-qualifiés par rapport à leur activité sur les chantiers. Dans le flou complet sur les heures payées. Des charges lourdes (moquette, sacs, bidons) à monter dans les étages, des outils de travail à acheter personnellement, etc...**

Le travail sur les chantiers ne manque pas : la saison d'hiver arrive. Avec elle un surcroît d'activité. La prise de conscience grandit au fil des minutes.

Ça ne peut plus durer. Il faut faire quelque chose Quoi ?

Ce sera ensemble bien sûr et avec la CGT.

Une demande d'entrevue par la CGT à la Direction en présence du personnel pour mettre les choses au point ? La grève ?...

Les salariés devenus très motivés aux vues des informations recueillies, repartent de l'UL. Ils resteront à débattre dans la cour un grand moment.

Ils n'attendront pas. **Ce mercredi 23 octobre c'est la grève totale sur le tas, toute la journée avec le dépôt des revendications.**

La Direction inquiète promet de nouveaux avenants de leur contrat de travail. Pas question de reprendre le travail sans un écrit.

Jeudi 24, ils sont là à nouveau debout, en tenue de travail sur le parking. Marc et Bernard les ont rejoints, après un appel téléphonique : **les avenants au contrat de travail sont prêts.** Chacun le sien (pour les 6 CDI).

C'est la découverte de leurs nouvelles qualifications : **tous vont être requalifiés à leur niveau demandé, avec un rappel depuis le mois de février 2013.**

Ce sera la reconnaissance officielle de la compétence de chacun, une augmentation conséquente des salaires de base entre 1 et 2 euros de l'heure. Aucun n'est oublié. Tous main dans la main.

C'est aussi l'engagement de formaliser chaque fin de semaine les heures effectuées, avec signature du salarié et de l'employeur, avec remise d'un double. Les autres questions, entre autre le paiement des temps de



trajet conformément à la Convention Collective, sont laissées en attente pour ne pas fragiliser l'entreprise.

Chacun va signer le nouvel avenant et repart sur son chantier, heureux d'avoir réussi, d'avoir découvert la CGT.

Heureux nous aussi : *non les ouvriers n'ont pas dit leurs derniers mots, qu'on se dise*. Lorsque le tous ensemble, qu'on a essayé par tous les moyens de détruire se remet en place, tout redevient possible.

Non l'avenir n'est pas sans issue.

Merci les copains d'APM de nous tracer le chemin.

N.B. : *Un salarié de cette entreprise la semaine dernière a posé un droit de retrait.*

La raison ? Une question de sécurité ou de danger sur son lieu de travail (*ce qui est prévu par la loi*) ?

Non. Ce salarié, un professionnel d'expérience (*jugez vous-mêmes*), refuse de poser un produit de revêtement qui n'est pas du tout adapté pour l'escalier en réfection. Deux tentatives avaient déjà été refusées par le client. Pas question de recommencer : « *on ne fait pas n'importe quoi, dans notre métier* ».

Refus de poser ce produit. Réponse de l'employeur : « *et bien rentre chez toi* » ...

Et si la conscience professionnelle était enfin reconnue et le refus de faire n'importe quoi non sanctionnée.

Le droit du travail de demain est encore à écrire ; par les juristes, les politiques ? **Par chacun de nous, à chaque fois que nous résistons à la déshumanisation de notre vie au travail, la remise en cause de notre dignité.**



Un petit tour à l'Usine de Chateaufeuillet Ferro Pem (La Léchère) cette usine qui fabrique du silicium

Cette usine avec une forte présence de la CGT se caractérise par l'action déterminée de ses salariés :

=> 5 jours de grève cette année déjà pour le changement de structure des salaires. Sortir des primes d'intéressement, très aléatoires sujettes au cours mondiaux des produits et de la spéculation, pour redonner au salaire de base sa vraie consistance, sa vraie reconnaissance : savoir-faire, conditions de travail.

L'action aussi pour sortir les CDD de la précarité en les faisant transformer en CDI. Cette année, **16 embauches ou plutôt 13 CDD convertis en CDI et 3 remplacements de départs**. En discussion pour 12 autres.

L'activité de l'usine : les 4 fours tournent à plein.

Une partie de la production est stockée en prévision de l'arrêt de la production pendant les 3 mois d'hiver : *par rapport au coût de l'énergie, les prix du silicium ont baissé.*

Le silicium pour le photovoltaïque (*l'espoir pour le futur*) subit une stagnation en raison du tassement du développement de la production de l'énergie photovoltaïque dans le monde, en raison aussi des difficiles progrès dans la recherche pour maîtriser les coûts de fabrication.

Les discussions pour la reconnaissance de la pénibilité dans cette usine, qui permettrait de partir plus tôt à la retraite, à partir de 2015, c'est encore le statu quo. Le compte n'y est pas. **Qui peut entrer dans cette reconnaissance ?**

La CGT, par ailleurs, ne voudrait pas laisser sur la touche les salariés des très petites entreprises, des intérim, sous-traitants souvent les plus exposés, qui auront de la peine à faire reconnaître leur exposition.

C'est la raison pour laquelle, elle plaide pour la reconnaissance par métier et non pas individuellement.

A la semaine prochaine